



COMMUNE DE BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE

DELIBERATION N° DEL2026/01/29-05 Du conseil municipal du 29 janvier 2026

Date de convocation : 23 janvier 2026

Date d'affichage de la liste des délibérations : 2 février 2026

Accusé de réception en préfecture
050-215000845-20260129-DEL26-01-29-05-DE
Date de télétransmission : 09/02/2026
Date de réception préfecture : 09/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le 11 décembre à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville-la-Blouette, réuni en séance publique, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.

Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, COUILLARD Arnaud, DEROUET Richard, ÉDINE Pierre, FANFANI Antoine, Mesdames GALMEL Isabelle, LECONTE Marie-France, ROUCHERE Anne-Marie, JOUANNE Lydie.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : Madame YBERT Sandra qui donne pouvoir à Monsieur FANFANI Antoine, Madame LERAUX Muriel qui donne pouvoir à Madame GALMEL Isabelle, Madame MALERBA Lydie qui donne pouvoir à Monsieur CHATELLIER Julien.

Absent(s) : non excusés : 0

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice : 14		
Présents : 11	Absents : 3	Procurations : 3
Votants : 14		

Monsieur Antoine FANFANI a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE A SIGNER L'ACTE NOTARIE REITERANT LA CONVENTION SIGNEE AVEC LA SOCIETE ENEDIS – TRAVAUX CHEMIN D'ORGEAT

Vu la demande du cabinet D&A Notaires, basé à Caen, portant sur l'acte notarié à constituer au profit de la société ENEDIS un droit réel de jouissance spéciale liée à l'installation d'une ligne électrique souterraine chemin d'Orgeat à Bricqueville la Blouette.

La société ENEDIS entreprend l'installation de quatre canalisations électriques souterraines sur la parcelle cadastrée ZH 17 appartenant à la commune de Bricqueville la Blouette.

Ouï l'exposé de Monsieur JARDIN Rodolphe et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **CONSENT** à la société Enedis un droit réel de jouissance spéciale afin d'installer une ligne électrique souterraine
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tout document relatif à ce dossier

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Le secrétaire de séance

Antoine FANFANI

Le Maire

Rodolphe JARDIN

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture le 09 FEV. 2026

Publication sur le site internet le 09 FEV. 2026